

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-09/51C

---

**Objet : DECISIONS MODIFICATIVES N°2/2019.**

L'an deux mille dix-neuf, le 18 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, salle Escaro à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	26
En exercice :	35		Contre :	-
Présents :	23		Abstention :	-

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Josette BOTELLA, Francine CABALLE, Jean CONTE, Thierry DEL POSO, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Marie-Renée ESCARO, Jacques FIGUERAS, Pascale GUICHARD, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Thérèse NEGRE, Michel PALAU, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Thérèse BADOSA, donne procuration à Pierre ROGE  
Claudette DELORY donne procuration à Josette BOTELLA  
Jean-Louis TORRES donne procuration à Marcel AMOUROUX

**Absents excusés :** Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Marie-Reine GILLES-BOSCHER, Nolenn GUIGUEN, Claudette GUIRAUD, Catherine JOURDA, Thierry LOPEZ, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 11 septembre 2019

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2019 et à la suite du pacte financier validé par le Bureau, il convient de voter une décision modificative.

Le projet de décision modificative n°2/2019 est présenté et discuté

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DEVRA APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **ADOpte** la décision modificative n°2/2019 telle que présentée ;

☞ **DIT QUE** la décision modificative sera jointe à la présente délibération ;

✎ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20190918-2019-09-51C-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2019  
Date de réception préfecture : 25/09/2019